

## Conseil Municipal du 11 Mai 2021 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 6 Mai 2021  
Date d'affichage : 17 Mai 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN  
Le 11 Mai à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
S'est réuni à la Salle A. DELHALLE en séance  
Ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Philippe CHARPENTIER, Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAULT, Didier DREUX, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Emmanuelle GOMBOURG, Léa GUYON, Milène LEPROUST, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Emilie PERDEREAU, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT, Chloé ROGARD, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Philippe PLECIS donne pouvoir à Didier DREUX

Absents non représentés : LEDOUX Gilles ; RODAIS Olivier

### Budget Assainissement : Décision Modificative n°2021-1

Les services du Trésor Public demandent une modification d'imputation dans les opérations d'ordre du budget assainissement.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-208 : Autres immobilisations incorporelles	632,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	0,00 €	632,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>632,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>632,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	632,00 €	0,00 €	0,00 €
R-208 : Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	632,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>632,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>632,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>632,00 €</b>	<b>632,00 €</b>	<b>632,00 €</b>	<b>632,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2021-1  
Adopté à l'unanimité**

## Demande de Subvention – Signalétique des Bâtiments

Dans le cadre du dispositif « Valorisation du patrimoine tous publics » porté par la Région des Pays de la Loire, il est possible d'obtenir une subvention pour le projet de signalétique sur nos bâtiments.

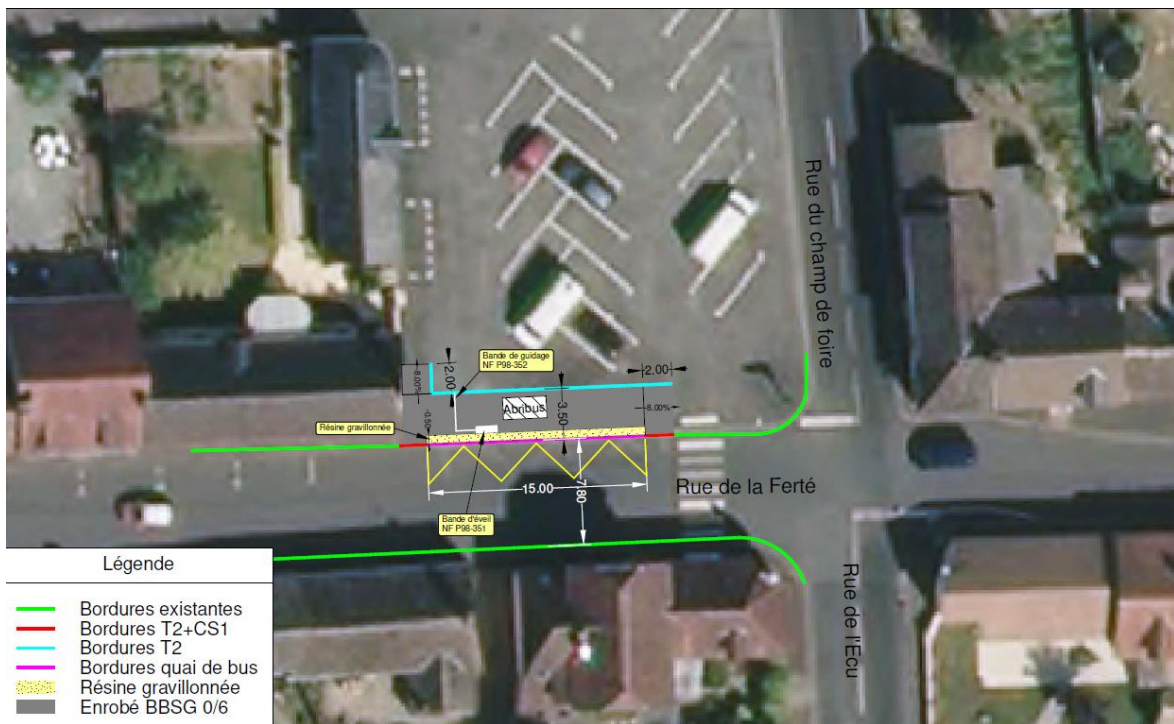
**Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.**

**Adopté à l'unanimité**

## Demande de Subvention – Mise en accessibilité des arrêts de car

La Région des Pays de la Loire a sollicité la commune s'agissant de la mise en accessibilité des arrêts « Libération » et « Honoré Broutelle ». En tant que maître d'ouvrage, les travaux d'accessibilité sont à la charge de la commune. Ces travaux sont subventionnables par la Région.





**Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.**

**Adopté à l'unanimité**

### **Forfait Sainte Adélaïde**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;  
 Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 442-5 et suivants et R 442-44 et suivants ;  
 Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative à la prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

Considérant que pour calculer le coût moyen d'un enfant scolarisé en école élémentaire publique et en école maternelle publique, a été pris en compte au titre de l'année scolaire 2019-2020, l'ensemble des dépenses obligatoires mentionnées sur la liste annexée à la circulaire précitée et indiqué dans les tableaux ci-dessous :

## COUT DE FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE

### année scolaire 2019/2020

Désignation	Montant des dépenses
Electricité (edf)	1 085,88 €
Chauffage gaz (engie)	5 698,42 €
Eau	572,11 €
Téléphone (simtel)	252,00 €
Internet (simtel) - adsl	226,80 €
Entretien du bâtiment + petits équipements	252,18 €
entretien chaudière	209,59 €
Assurance du bâtiment (groupama)	965,40 €
Redevance ordures ménagères	455,20 €
Livres et materiel pédagogique	5 217,74 €
Informatique (conty)	1 544,58 €
Pharmacie	0,00 €
Piscine	2 270,00 €
Sécurité du bâtiment	328,96 €
Personnel de ménage	29 566,56 €
Personnel technique	2 326,48 €
Personnel administratif	45,66 €
Maintenance et location photocopieurs	1 383,32 €
<b>Total</b>	<b>52 400,87 €</b>
Recette CLIS à déduire	<b>5 280,00 €</b>
Effectif scolarisé 2019/2020	<b>119</b>
Coût moyen par enfant	<b>395,97 €</b>

## COUT DE FONCTIONNEMENT ECOLE MATERNELLE

### année scolaire 2019/2020 avec TPS

Désignation	Montant des dépenses
Electricité (edf)	633,19 €
Chauffage gaz (engie)	3 954,66 €
Eau (veolia)	257,79 €
Téléphone (simtel)	252,00 €
Internet (simtel) - adsl	226,80 €
Entretien du bâtiment + petits équipements	349,90 €
entretien chaudière	776,11 €
Assurance du bâtiment (groupama)	676,07 €
Redevance ordures ménagères	308,86 €
livres et matériel pédagogique	3 956,16 €
Informatique (conty)	1 544,58 €
Pharmacie	30,27 €
Sécurité du bâtiment	248,27 €
Piscine	0,00 €
Vérification aire de jeux (dekra)	459,00 €
Personnel de ménage	28 438,64 €
Personnel ATSEM	73 664,00 €
Personnel technique	2 326,48 €
Personnel administratif	114,15 €
Maintenance et location photocopieurs	1 952,73 €
<b>Total</b>	<b>120 169,66 €</b>
Effectif scolarisé 2019/2020	<b>78</b>
Coût moyen par enfant	<b>1 540,64 €</b>

### Subvention Ecole Sainte Adélaïde

effectif montgesnois scolarisé à Ste Adélaïde rentrée 2019/2020 :

(au regard de l'état fourni en début d'année scolaire sept 2019)

en maternelle =	<b>26</b>
en élémentaire =	<b>70</b>

<u>Prise en compte de l'effectif Montfort</u>	<b>Coût moyen</b>
maternelle	40 056,55 €
élémentaire	27 718,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 774,71 €</b>

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les éléments suivants :

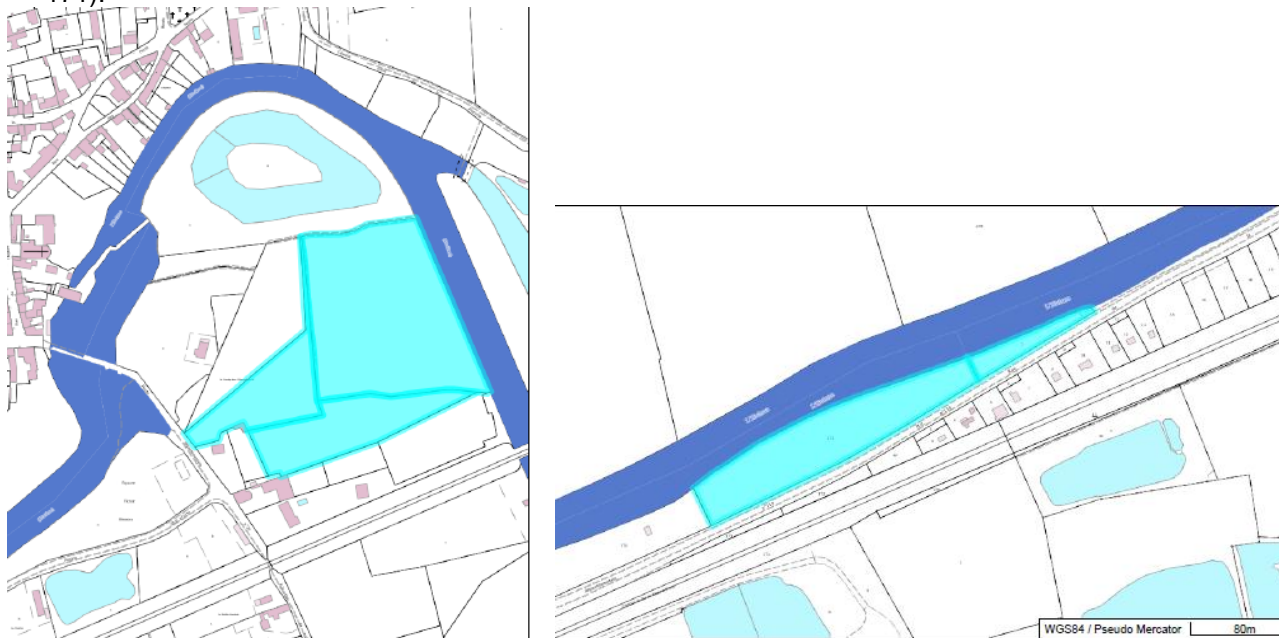
- Coût moyen d'un enfant scolarisé en classe maternelle publique : 1 540, 64 €
- Coût moyen d'un enfant scolarisé en classe élémentaire publique : 395, 97 €
- L'attribution du forfait à l'école Ste Adélaïde pour un montant de 67 774.71 €

Adopté à l'unanimité

## Vente d'herbes sur pied

La vente d'herbe sur pied consiste en la conclusion d'un contrat de vente de récolte sur pied portant sur de l'herbe à pâturer ou à faucher. Il ne s'agit pas d'accorder la jouissance d'une propriété communale à un fermier, seulement à lui autoriser l'accès à la parcelle pour qu'il puisse effectuer la récolte et en amont de celle-ci l'entretien nécessaire (engrais...).

La commune dispose de plusieurs parcelles offrant cette possibilité (B 937 B 236 B 1126 AL 1 AM 171).



Considérant que le prix moyen à l'année de l'herbe sur pied se situe à 45 € la tonne selon la chambre de l'agriculture des Pays de la Loire

Considérant la superficie des parcelles cadastrées ci-dessus à raison de 35 652 m<sup>2</sup> soit 3,5652 ha

Considérant le rendement moyen de ces dernières années de ces parcelles à hauteur de 3T/Ha

### Il est demandé au conseil municipal

- De fixer le prix de vente d'herbes sur pied à 100 euros/Ha
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de vente d'herbe sur pied

Philippe COUDRAY ne prend pas part au vote

**Adopté à l'unanimité**